

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2011

---=oOo=---

L'an deux mille onze, le 16 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Madame Janine FEUDÉ, Maire, sur convocation du 10 novembre 2011.

Étaient présents : Mesdames BAUDOIN, BELAN, DESCHAMPS, ERCKSEN, FEUDÉ, LONGWELL, MARY, ROISAIN, SAINT JAMES et VITORIA, Messieurs BÉNIS, BERNARD, BOURGOUIN, d'ABBADIE-d'ARRAST et SARLAT.

Absents excusés :

- **Mandant** : Monsieur JAM
- **Mandant** : Monsieur HALLIFAX
- **Mandataire** : Madame FEUDÉ
- **Mandataire** : Madame ERCKSEN

Secrétaire de séance : Monsieur BOURGOUIN

---=oOo=---

OBJET N°1-11-2011 : COMPTE RENDU DU 21 OCTOBRE 2011

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

OBJET N°2-11-2011 : EXTENSION ECOLE MATERNELLE : ATTRIBUTION DES MARCHES ET SIGNATURE DES MARCHES

Suite à l'ouverture des plis du 4 novembre 2011 et à l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 15 novembre 2011 et a retenu les entreprises suivantes :

LOT 1-TERRASSEMENT - VOIRIES RESEAUX DIVERS - BLAIRE & HUBERT- Lourmais -	58 234.35 € HT
2-GROS OEUVRE- CHANSON / Rennes -	159 645.09 € HT
3-CHARPENTE ET BARDAGE BOIS- DARRAS / Romagné -	63 563.45 € HT
4-COUVERTURE ET BARDAGE ZINC- BILHEUDE / Vitré - Dont OPTION : fourniture et pose de panneau solaire pour une surface globale de 82 m ² (base de 50 m ²) – 6 463,87 € -	68 274,12 € HT
5-ETANCHEITE- DUVAL / Vitré -	10 700.00 € HT
6-MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM- SOMEVAL / Plerguer -	45 690.00 € HT
7-MENUISERIES INTERIEURES - ANDRE / Saint-Symphorien -	43 514.53 € HT
8-CLOISONS SECHES - ISOLATION - MSPI / Rennes -	81 610.13 € HT

9-PLAFONDS SUSPENDUS- MORAND BERREE / Saint-Jacques-de-La-Lande - Dont OPTION : Fourniture et pose de plafond suspendu de type royal hygiène dans la salle de propreté 1 et 2 – 152,87 € -	13 641.69 € HT
10-REVETEMENTS SOLS SOUPLES- HERVE DECO / Laillé -	10 373.88 € HT
11-CARRELAGE FAIENCE - LAIZE / Romagné -	21 263.98 € HT
12-PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX- APR BARBEDOR/ Mordelles - dont <i>OPTION : Mise en peinture du local rangement extérieur- 311.65 € -</i>	17 073,78 € HT
13-RAVALEMENT- JOAO DIAS / Meaugon -	13 000.00 € HT
14-TEST ETANCHEITE A L'AIR- TYECO ² / Bourg-Des-Comptes -	1 680.00 € HT
15-ELECTRICITE COURANT FAIBLE- REI / Vern Sur Seiche -	51 637.77 € HT
16-PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION - SOCLIM / Cesson-Sévigné -	108 100.49 € HT
TOTAL	768 003.26 € HT
TVA à 19,6 %-	150 528.64 € HT
TOTAL DE L'OPERATION-	918 531.90 € TTC

Je sous demande donc aujourd'hui l'autorisation de signer les marchés avec les entreprises ci-dessus.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'**unanimité AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés et toute pièce se rapportant à ce dossier.

OBJET N°3-11-2011 : AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ETANG : CHOIX DU CABINET D'ETUDES

Après dépouillement des offres par la Commission Urbanisme et la Commission Voirie du 25 octobre 2011 et après étude des dossiers (12) , il a été décidé de comparer d'une manière plus approfondie 4 dossiers :

- ATELIER BOUVIER ENVIRONNEMENT (ABE)
- LEBER – AGENCE DE PAYSAGE
- L'ATELIER DU MARAIS
- L'ATELIER DU CANAL

Selon les critères retenus, il vous est proposé de retenir l'Atelier du Canal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'**unanimité ACCEPTE** de confier la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'études l'Atelier du Canal pour le projet d'aménagement de la Rue de l'Etang et **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat passé selon « la procédure adaptée » en application des articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics (CMP) pour un forfait définitif de rémunération de **23 600 euros HT** et toute pièce se rapportant à ce dossier ;

OBJET N°4-11-2011 : EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DL'ETANG (PARTIE RESTANTE)
(N° de dossier 1110 797-CLO5)

Le SDE 35 nous a transmis l'étude sommaire concernant La Rue de l'Etang.

Le montant prévisionnel de la participation de la commune s'élève à

5 930,20 € HT non compris l'éclairage public et le réseau téléphonique qui seront chiffrés dans le cadre de l'étude détaillée.

Aujourd'hui il s'agit de prendre un engagement à réaliser les travaux d'effacement de réseaux et de demander au SDE l'étude détaillée de ce secteur. Ces travaux sont programmés en 2012.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'**unanimité** de **S'ENGAGER** à réaliser les travaux d'effacement des réseaux de la Rue de l'Etang et de **SOLLICITER** le SDE de faire réaliser l'étude détaillée de ce secteur.

OBJET N°5-11-2011 : TAXE D'AMENAGEMENT – FIXATION DU TAUX ET DES EXONERATIONS FACULTATIVES -

La Commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'instituer** sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au **taux de 3,5 %** (choix de 1% à 5%) – **Vote : 15 pour – 1 contre – 1 abstention**
- d'exonérer **totalemment** en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, à l'**unanimité** :

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

3° Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

OBJET N°6-11-2011 : LOTISSEMENT LES COURTLIS 2 : TRAVAUX ELECTRIQUES

Cette question est annulée.

OBJET N°7-11-2011 : POLITIQUE DE SOUTIEN EN FAVEUR DES COMMUNES INTERMEDIAIRES : CONVENTION CADRE D'ENVELOPPE BUDGETAIRE ALLOUEE A LA COMMUNE DE HEDE-BAZOUGES

Dans le cadre de la politique de soutien en faveur des communes intermédiaires, Il s'agit de passer une convention cadre avec la Bretagne Romantique qui nous attribue une somme de 278 824 € sous la forme de fonds de concours, durant la période 2011-2013.

Dans le cadre de la politique de soutien en faveur des communes intermédiaires ,Il s'agit de passer une convention cadre avec la Bretagne Romantique qui nous attribue une somme de 278 824 € sous la forme de fonds de concours, durant la période 2011-2013.

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité ACCEPTE** la convention cadre avec la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (versement d'un fonds de concours (278 824 €) et **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

OBJET N°8-11-2011 : PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES BOCAGERES 2012

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations de plantations bocagères pourront être engagées par la Communauté de Communes pour la campagne 2012.

L'inscription de la commune au programme bocager nécessite l'atteinte des seuils suivants :

- 200 mètres minimum d'un seul tenant par dossier pour les plantations de nouvelles haies et 50 ares maximum pour les bosquets

Il est possible de restaurer ou prolonger une haie existante. Dans ce cas là, la totalité du linéaire de la haie restaurée ou prolongée doit au moins faire 200 mètres d'un seul tenant.

La plantation doit avoir un rôle de brise vent, d'anti-érosion ou d'amélioration de la qualité du paysage bocager.

L'utilisation d'essences feuillues locales et une hauteur à terme supérieure à 2 mètres (essences ornementales non fournies)

Les particuliers bénéficiaires des plants réalisent les travaux de préparation du sol, de plantation et d'entretien. Le paillage utilisé par les planteurs doit être biodégradable.

Considérant ces conditions,

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité DEMANDE** l'inscription de la Commune de Hédé-Bazouges au programme de plantation de haies bocagères pour l'hiver 2012.

OBJET N°9-11-2011 : RENOUELEMENT DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION DE MONSIEUR EMMANUEL LE BRIGANT

Il s'agit de prolonger de 6 mois le contrat de Monsieur Emmanuel LE BRIGANT à compter du 6 décembre 2011 jusqu'au 5 juin 2012.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'**unanimité DECIDE** de prolonger de 6 mois le contrat de Monsieur Emmanuel LE BRIGANT dans le cadre du contrat unique d'insertion à l'emploi à compter du 6 décembre 2011 et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la Convention de renouvellement avec Pôle Emploi et le contrat de travail.

OBJET N°10-11-2011 : FORUM HABITAT SAIN – DROIT D'INSCRIPTION -

Madame le Maire rappelle la délibération N° 25 du 8 septembre 2006 qui fixait le droit d'inscription à 50,00 €.

Il est proposé de fixer ce droit d'inscription à 75,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité DECIDE** de fixer le droit d'inscription à **75,00 €** et de laisser la possibilité aux exposants de verser plus auquel cas le surplus sera considéré comme un don.

OBJET N°11-11-2011 : QUESTIONS DIVERSES

- Présentation Madame Ann LONGWELL de la « Navette Citoyenne » qui sera mise en place dans la Commune en janvier 2012. Elle mettra en réseau des conducteurs et des personnes sans voiture qui souhaitent se déplacer entre les bourgs de Bazouges et Hédé et l'arrêt de bus de la Ville Neuve, par exemple. Ce projet expérimental permettra de mutualiser des trajets courts au sein de la commune et de faciliter l'utilisation des transports en commun.
- Le prochain Conseil municipal aura lieu le vendredi 9 décembre 2011.